

Québec, le 2 avril 2019

Monsieur Carl Tremblay
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-314
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Questions: Le législateur a confié aux MRC la responsabilité d'élaborer des plans régionaux visant à identifier les milieux humides et hydriques sur leur territoire et en favoriser leur conservation. Ces plans régionaux excluent la responsabilité des MRC de faire cet exercice de planification et d'intervention sur les terres du domaine de l'État. Il est spécifié dans le guide portant sur l'élaboration de ces plans régionaux (p. 3), que les milieux humides et hydriques sur ces terres sont soumis à une planification gouvernementale.

1- Pouvez-vous expliquer cette planification gouvernementale visant la protection des milieux humides et hydriques sur les terres du domaine de l'État?

2- Les plans d'affectation du territoire public sont-ils considérés comme des outils de planification gouvernementale selon le sens spécifié dans le guide?

3- Il est indiqué dans l'étude d'impact (PR3.2, p.10-22) que des milieux humides d'intérêt ont été désignés par les directions régionales du MERN de la Côte-Nord et du MFFP du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De quel ministère relève cette désignation et où en sommes-nous quant aux mesures administratives et légales de protection de ces milieux?



Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **5 avril** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnateur du secrétariat de la commission